

-----  
Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
C O M M U N E  
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé  
au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en  
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale  
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par  
madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19  
Votants : 28

-----  
Date de l'affichage de la  
convocation :

14 juin 2024

-----  
Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

25 juin 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme  
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme  
BERGERON..Mr LIMOGE..Mme BERRUER..Mr LACAU..  
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..  
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..  
Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

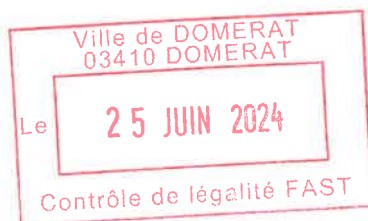
Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr  
LIMOGE, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme  
FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme  
BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET  
à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme  
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.

**OBJET** : Motion  
ADISSEO relative au site  
de Commentry.

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé  
(date de publication : 25 juin 2024).

240622-22

~~~~~  
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en  
urgence de ce point à l'ordre du jour.



La Direction d'ADISSEO France SAS a annoncé le 13  
octobre 2022 à l'occasion d'un Comité Social et  
Economique Central extraordinaire, l'arrêt de l'atelier  
« Méthionine poudre » (NP 99) sur le site de Commentry  
et ce, dès le 27 octobre 2022 en raison de l'augmentation  
des coûts de l'énergie dû aux conséquences de la guerre  
en UKRAINE.

Par la suite, en date du 29 janvier 2024, la direction a  
informé les représentants du personnel de la mise en  
œuvre d'un plan de licenciement sur le site de Commentry  
avec les conséquences de la suppression de 96 postes de  
travail et le licenciement sec de 47 salariés.

La société ADISSEO joue un rôle moteur dans le tissu économique de la commune de Commentry et, bien au-delà, pour le bassin de vie de l'agglomération de Montluçon au sens large.

Il est utile de rappeler qu'historiquement, la méthionine poudre a été découverte et élaborée à Commentry et que l'atelier de production mis en cause a été le premier à produire cette matière d'une manière industrielle. Sans cet atelier et son savoir-faire, les sociétés AEC, RHONE POULENC, AVENTIS et ADISSEO n'auraient pas connu le développement qui a été le leur à travers le monde.

Le risque est réel que la cessation d'activités de l'atelier « Méthionine poudre » sur le site de Commentry entraîne rapidement, la stagnation, le déclin, le démantèlement puis la fermeture du site dans son entier.

C'est la raison pour laquelle, au regard notamment des aides publiques dont a pu bénéficier la société ADISSEO au travers du crédit impôt compétitivité emploi (CICE) ainsi que du crédit impôt recherche (CIR) mais aussi au regard des résultats du groupe dont font état les salariés, le conseil municipal demande :

- que toutes les informations utiles puissent être rendues publiques pour permettre d'appréhender avec précision la situation de l'entreprise et les motivations de sa direction dans le choix de la suppression de l'atelier « Méthionine poudre »,
- qu'il soit sursis au projet d'arrêt de cet atelier,
- qu'aucun licenciement contraint ne soit prononcé,
- qu'un engagement d'investissement soit pris par l'entreprise afin de garantir la pérennisation et le développement du site de Commentry.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** la motion ci-dessus reproduite.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024